

LA GAZETTE *des groupes d'expression*



N°6 . Novembre 2018

Le mot du directeur

Je vous souhaite tous mes vœux pour cette nouvelle année 2019. Que cette dernière vous apporte toutes les joies et satisfactions possibles.

Les groupes d'expression continuent grâce à vous leur route. Vous trouverez ci-après le compte rendu des rencontres qui ont eu lieu en novembre 2018 autour des questions de budget. Nous avons pu vous faire part des évolutions décidées par l'Etat des modalités de calcul de votre participation financière à votre mesure de protection. Ces nouvelles modalités sont injustes car elles font payer plus aux moins riches et moins aux plus riches. Mais la loi s'impose à nous comme à chacun. Nous avons donc mis en place ces nouvelles modalités de calcul.

Notre prochaine rencontre se déroulera en mars selon le calendrier suivant :

Bourg : lundi 11 mars à 15h00

Trévoux : mardi 12 mars à 15h00

Nantua : jeudi 14 mars à 15h00

Belley : jeudi 21 mars à 14h30

À bientôt...

Bien cordialement,

C.CLERC



Bourg en Bresse



Nantua



Trévoux



Belley

Pourquoi la mise en place d'une séance de groupe d'expression sur le budget ?

C'est à votre demande que cette rencontre sur le budget a été créée. Lors des précédentes rencontres, le besoin de parler de votre budget a été ressenti. Par ailleurs, avec la réforme des émoluments qui a été lancée au 1er septembre 2018, il nous semblait nécessaire de mettre en place ce temps de rencontre durant lequel vous aviez la possibilité de vous exprimer sur le budget.

Ce qui dit la réforme en résumé :

Depuis le 1er septembre 2018, les personnes bénéficiant d'une mesure de protection juridique doivent davantage participer au coût de leur protection. Les frais laissés à la charge des personnes sous tutelle ou curatelle sont désormais calculés grâce à un nouveau barème qui vous a été présenté lors du groupe d'expression auquel vous avez assisté.

PARTICIPATION FINANCIERE DES PERSONNES PROTEGEES A LEUR MESURE DE PROTECTION. BASE 2018 SUR REVENUS 2016				
6 SMIC (105.596€)				0%
2,5 SMIC (48.998€)				3%
SMIC (17.600€)			20%	20%
AAH (9.699€)		8,50%	8,50%	8,50%
sans ressources	0%	0,60%	0,60%	0,60%

Le contenu du groupe d'expression

Nous avons sur la base d'un document créé par l'ATMP pu observer les conséquences sur un budget de modifications telles que le passage d'un logement T2 à un logement T3, le montant d'une facture de téléphone qui augmente à cause d'un dépassement de forfait. Au terme de cette présentation, un échange a pu avoir lieu.

Extraits d'échanges sur le budget

"Avant, ma mandataire voulait que je mette en place une épargne de précaution, je ne comprenais pas pourquoi, et puis un jour, il a fallu que je change de machine à laver, j'étais bien contente d'avoir de l'argent. Maintenant, je comprends mieux son utilité."

"Maintenant que l'ATMP gère mon argent, je suis rassuré, autrement je suis perdu, petit à petit, je reprends confiance et j'essaie de gérer des petites choses."